

Le vendredi 04 juin deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Navour-Sur-Grosne, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de la commune.

**Étaient présents :** Fabienne PRUNOT, Jean DE WITTE, Bernard BADROUILLET, Amélie MARC , Isabelle AUGOYAT, Raphael CHARNAY, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Marie-Paule HORAT, Eliane JOMAIN, Cindy ROQUENCOURT, Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT, David SOUFFLOT, Jean PIEBOURG, Thierry VARACHAUD.

**Étaient absents excusés :** Albin DAUMALLE

**Procurations :** Albin DAUMALLE à Jean DE-WITTE

**Secrétaire de séance :** Patrice SAUVAGEOT

### **1°) Projet MAM'S**

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion avec les porteurs de projet de la MAM'S a eu lieu juste avant la réunion de conseil.

Mme Nathalie RAJOT ajoute que les personnes connaissent bien leur dossier et sont très motivées.

Elles possèdent toutes les trois, des qualifications qui se complètent. Mme Marie-Paule HORAT dit qu'il faut aider ce projet à aboutir.

M. Raphael CHARNAY demande si des devis ont été établis. Mme le Maire répond qu'elle les attend encore, la pénurie de matériaux et l'augmentation du prix des matières premières semblent poser problème.

Mme Isabelle demande si le loyer a été abordé.

Mme Nathalie RAJOT répond qu'un loyer trop onéreux pénaliserait les familles avec des tarifs qui seraient hors convention avec la CAF.

### **2°) Aménagement du hameau La Croix de Brandon : Amendes de police**

Madame le Maire expose que le projet d'aménagement et de sécurisation du hameau La Croix de Brandon peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental.

Cette subvention est principalement accordée pour la mise en œuvre de travaux de sécurité routière (aménagement de points d'arrêts, aménagement de cheminement piétons, création de carrefour, installation de signalisation...)

La demande doit être adressée au Service Territorial de secteur avant le 30 juin 2021.( Recette inscrite au budget primitif).

Le dossier doit être complétée par une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à solliciter cette subvention ( d'un montant maximal de 12 000 €).

## **Délibération N°21/2021**

**Objet :** Demande de subvention au titre des Amendes de police

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- **SOLLICITER** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes au titre des Amendes de police.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Madame le maire indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 28 mai dernier pour la présentation du rapport d'analyse des offres des candidats par l'Atelier du Triangle, maître d'œuvre.

### **5 entreprises ont répondu pour le lot VRD**

SAS THIVENT ( La Chapelle sous Dun)

ROUILLARD TP( Varennes le Grand)

EIFFAGE ( Senozan)

EUROVIA ( Mâcon)

COLAS ( Charnay les Mâcon)

### **3 entreprises ont répondu pour le lot PLANTATIONS-EQUIPEMENTS**

TERIDEAL -TARVEL ( GENAS 69)

CHAPEY ( Blanzey)

ALVES-TERRIER ( Vendennes les Charolles)

Madame le Maire précise que le nom des entreprises retenues selon les critères de sélection ne peut être divulgué à ce jour pour des raisons réglementaires de marché public. Un délai de recours de 11 jours doit être respecté.

Le montant total des travaux s'élève à 94 584 € HT (Estimé à 108 500 € par l'Atelier du Triangle)  
La signature du marché est prévue fin juin, début juillet lors de la réunion de préparation du chantier pour un commencement de travaux en septembre.

### **3°) Enquête publique RCEA**

Madame le Maire rappelle que l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relative à la mise à 2x2 voies du tronçon de la RN 79 entre Clermain et Brandon se déroule du 10 mai au 10 juin 2021.

La commune est appelée à se prononcer sur le projet et doit rendre un avis dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête (soit le 25 juin 2021 au plus tard)

Le commissaire enquêteur sera présent le 5 juin de 9h à 12h et le jeudi 10 juin de 14h à 17h

### **4°) Groupe scolaire : avancement des travaux**

Monsieur PIEBOURG explique que les deux ailes du bâtiment sont désormais « hors eau » et « hors air » et que les salles de classes seront terminées cet été. La partie restauration scolaire n'est actuellement pas fermée pour des raisons de retard d'approvisionnement des vitrages.

L'entreprise de terrassement procède actuellement au branchement des réseaux d'eaux pluviales et à l'aménagement des cours de récréation.

Jean PIEBOURG indique qu'il y a discussion sur le choix du revêtement de façades. Il était prévu dans le marché public, une peinture sur les panneaux béton mais nous avons demandé à l'entreprise attributaire du lot un enduit en revêtement plastique épais (RPE) pour cacher les défauts.

Le chantier ayant pris du retard, l'entreprise ne peut plus assurer ce chantier et souhaite dénoncer son marché. Après négociation, il a été convenu qu'un RPE sans colle sera suffisant. Un essai sera réalisé lundi prochain.

### **5°) Contrat de relance et transition énergétique.**

Madame le Maire explique que le Gouvernement propose aux collectivités une nouvelle méthode de contractualisation pour favoriser la relance économique.

Le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) entre l'Etat et les collectivités territoriales soit s'inscrire dans un projet de territoire à l'échelle d'une intercommunalité pour les six prochaines années.

Dans la perspective de la signature du CRTE par la Communauté de communes SCMB, les communes sont invitées à rendre compte de leurs projets, en terme de développement économique, d'environnement, d'éducation et de santé, de culture, de revitalisation des bourgs....

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée du mandat municipal ou intercommunal, le CRTE doit permettre aux porteurs de projets de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Mr Jean PIEBOURG rappelle qu'il avait évoqué la nécessité de travailler sur un schéma directeur bâtiment, afin de pouvoir répondre rapidement à des appels à projets.

Mme le Maire ajoute que les travaux de rénovation du bâtiment Mairie-Ecole de Clermain et les travaux de rénovation des appartements à Brandon ont été subventionnés par l'Etat et la Région dans le cadre d'un dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte) à l'initiative de la Communauté de communes. La signature de la convention a eu lieu à Dijon en présence de Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer à l'époque.

Le conseil municipal accepte la mise en place d'une commission « Projets structurants du mandat ».

Il est suggéré que chacun réfléchisse en amont pour une mise en commun fin septembre.

### **6°) Convention territoriale globale**

Madame le Maire explique que la Caisse Nationale des Allocations Familiales ( CNAF) a défini un nouveau cadre politique de contractualisation avec les collectivités en terme de financements des services aux familles.

L'objectif de cette convention est de construire un projet social de territoire qui se concrétisera par la signature d'un accord conclu pour une durée de 5 ans entre la CAF et la Communauté de communes SCMB.

Ce dispositif implique une forte mobilisation des élus locaux, du Service Enfance Jeunesse et de l'association Villages Solidaires en tant que MSAP (Maison de Services au Public).

Jean PIEBOURG (Président du SIVOS) et Fabienne PRUNOT (Membre du Conseil d'administration de Villages Solidaires et déléguée communautaire aux Mobilités) participent à cette réflexion.

Les thématiques abordées concernent l'accès aux droits, les services de la Petite Enfance et la parentalité, l'animation de la vie sociale et culturelle, le logement, la santé, le vieillissement de la population, le handicap, l'emploi et l'insertion, la mobilité.

La commune de Navour-sur Grosne s'est positionnée pour le projet de MAM's .

Mme Isabelle AUGOYAT ajoute que la MSA peut aussi apporter son soutien financier à certains projets.

### **7°) PLUi**

Madame le Maire invite les conseillers à travailler sur l'identification de zones potentiellement constructibles en vue d'une révision du PLUi.

En sachant que le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) va encadrer le développement et l'aménagement du territoire sur le long terme (à l'horizon 2040) et prévoit une rétention foncière de – 50 % par rapport aux situations actuelles. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable vise à conforter les bourgs-entre avec les commerces, les services publics et les logements adaptés au mode de vie des habitants.

Madame PRUNOT propose de mettre en place une commission « PLUi ».

Création de la commission PLUi : Bernard BADROUILLET, Jean DE WITTE, Arnaud DENOJEAN, Jean PIEBOURG, Patrice SAUVAGEOT, Eliane JOMAIN, Philippe SAVARIS

### **8°) Organisation des élections :**

Madame le Maire distribue aux conseillers les tableaux de permanences pour les élections du 20 et 27 juin prochain.

La commune a fait appel à des personnes extérieures pour remplacer les conseillers indisponibles. Le bureau de vote sera installé samedi 19 juin matin.

### **9°) Campagne de recensement :**

Madame le Maire informe les conseillers qu'une campagne de recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Il convient de désigner, avant le 30 juin 2021, le coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement, et notamment de l'encadrement des agents recenseurs. Cette mission est généralement dévolue à la secrétaire de mairie.

Martine BELIN est donc désignée comme coordinateur communal.

### **10°) Questions diverses :**

M. Philippe SAVARIS indique qu'il a procédé au nettoyage du cimetière de Clermain qui était dans un état lamentable. Il ajoute qu'un cimetière doit être entretenu régulièrement et propose d'instituer des « Corvées communales » avec des bénévoles.

M David SOUFFLOT demande pourquoi l'employé communal ne s'en charge pas. Le Maire indique qu'il a trop de travail en ce moment. Elle ajoute que le cimetière de Brandon n'est pas mieux. Le problème est récurrent chaque année depuis la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle invite les conseillers à réfléchir à une externalisation de certaines tâches entre avril et juin.

Les conseillers décident de programmer une corvée nettoyage pour le samedi 12 juin matin.

Nathalie RAJOT se charge d'envoyer un message sur navourcommunication.

M. Patrice FERRET signale qu'il a établi un devis pour de l'outillage demandé par l'employé de commune. Le devis sera adressé aux conseillers pour validation.

Mme Isabelle AUGOYAT fait part d'une demande d'un agriculteur qui exploite un terrain au lieu-dit « La Bombie » à Montagny-sur-Grosne et qui souhaite faire agrandir le chemin d'accès sur 50 mètres. Le chemin n'est plus accessible en raison d'une haie non entretenue et la présence de grosses pierres.

M. Bernard BADROUILLET propose de louer une mini-pelle. Il rappelle qu'un projet de place de parking au lieu-dit « La Bombie » vers le lavoir avait été évoqué par la mandature précédente.

M. Patrice SAUVAGEOT signale que le chemin rural reliant Brandon à La Chapelle-du Mont- de France par les Saudlots dit « Chemin des Acacias » demande à être remblayer. Mme le maire indique que c'est le problème de beaucoup de chemins communaux et qu'il faudra prendre une décision un jour.

M Raphaël CHARNAY revient sur le problème de desserte forestière, les camions ne peuvent pas tourner. M Leroy avait indiqué que le prix du bois avait été estimé grâce à la plateforme et au chemin. M. Jean DE WITTE dit que les bois sont déjà achetés et que le prix ne sera pas modifié. Isabelle AUGOYAT dit qu'il faut signaler le problème au CRPF.

Mr Raphaël CHARNAY ajoute que les exploitants de bois devraient prévenir la mairie pour effectuer un état des lieux.

Mr Arnaud DENOJEAN répond que la commune lui adresse les intentions de travaux mais que les entreprises n'appellent pas pour réaliser l'état des lieux.

Mme Marie-Paule HORAT demande si la voiture en stationnement est encore à Montagny-sur-Grosne. Le Maire répond qu'elle n'a pas reçu la réponse du Préfet pour l'autoriser à l'enlever.

Mme PRUNOT informe les conseillers du passage de la boucherie DURY-BALON le mardi matin sur la place de la Garde à Clermain.

### **Agenda des réunions**

#### **5 juin :**

- Commissaire enquêteur RCEA de 9h à 12h à Clermain
- Permanence Villages solidaires adressage de 8h30 à 12h à Brandon
- AG Office du Tourisme de 9h à 12h à Matour
- Portes ouvertes Outil en Main à 11h à Verosvres

**11 juin** : AG ADMR à 19h à Germolles-sur-Grosne

**14 juin** : Visite Mr DIRX à 18h à Clermain

**18 juin à 18h** : commission PLUI à Clermain

**Prochaine réunion de conseil le mercredi 23 juin**

- Rapport d'analyse des offres Marché public Aménagement La Croix de Brandon
- Enquête publique RCEA : avis du conseil municipal

Fin de séance 22h11.